

Vos questions / nos réponses

## Produits Spice.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 21/11/2009 21:04

Bonjour,

Je souhaite commander, sur un site internet, les produits Spice certifiés "légaux dans toute l'Europe" par le vendeur sans, bien sur, risquer quelques inconvénients judiciaires, au niveau des douanes ou autres... Comment en avoir la certitude ?

Car, flirtant avec la légalité (d'autres produits sont en vente sur le site mais non certifiés légaux), je n'ai pas non plus envie de m'en priver (puisqu'ils sont déclarés légaux !)

Existe-t-il, par exemple, un moyen de les tester dans un laboratoire sans risquer d'inculpation pour importation ?

Merci pour votre réponse.

Cdlt,

---

### Mise en ligne le 23/11/2009

Bonjour,

Il existe de nombreux sites qui vendent des mélanges d'herbes tel que le "spice". Même s'ils précisent que ces produits sont légaux en Europe, il est impossible d'en vérifier la composition.

A moins, comme vous l'évoquez, de demander des analyses en laboratoire. Mais pourriez vous exposer à des sanctions en faisant faire ces analyses s'il s'avère que les produits que vous avez commandés contiennent des substances illicites.

Pour rappel, par arrêté publié au Journal officiel du 27 février 2009, la ministre de la Santé et des Sports a classé comme stupéfiant un ensemble de substances cannabinoïdes (JWH-018, CP 47,497 et homologues (C6, C8 et C9) et HU-210) pouvant être présentes dans des mélanges d'herbes. Ce classement intervient en raison des propriétés pharmacologiques, des effets psychoactifs, du potentiel d'abus et de dépendance à ces substances.

Cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Liste des substances classées comme stupéfiants \(ANSM\)](#)